



Département des forêts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**ÉVALUATION DES RESSOURCES
FORESTIERES MONDIALES 2005**

GUYANE FRANÇAISE

RAPPORT NATIONAL

VERSION PRELIMINAIRE, MAI 2005



Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts jouent un rôle crucial dans le bien-être de l'humanité. Elles constituent le fondement de la vie sur la planète grâce à leurs fonctions écologiques : régularisation du climat et des ressources hydriques, habitats pour les plantes et les animaux et bien d'autres. Les forêts fournissent également un large éventail de biens essentiels comme le bois, les aliments, le fourrage et les médicaments, ainsi que des occasions de loisirs, de renouvellement spirituel et d'autres services.

De nos jours, les forêts sont soumises aux pressions exercées par la demande croissante des produits et services de la terre, ce qui entraîne souvent leur dégradation et leur conversion à des formes précaires d'utilisation. Lorsque les forêts disparaissent ou sont gravement dégradées, leur capacité de remplir la fonction de régulateurs de l'environnement se perd aussi, accroissant les dangers d'inondations et d'érosion, réduisant la fertilité du sol et contribuant à la perte de vie végétale et animale. Et, par voie de conséquence, la fourniture durable de biens et services forestiers est compromise.

À la demande de ses États membres et de la communauté internationale, la FAO surveille régulièrement les forêts du monde par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2000 (FRA 2000) a passé en revue la situation des forêts à la fin du millénaire et le Rapport principal de FRA 2000 est disponible sur Internet (www.fao.org/forestry/fra).

Actuellement, la FAO prépare l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2005 (FRA 2005) qui sera publiée en 2005. Le cadre du Rapport FRA 2005 repose sur les domaines thématiques que l'évaluation mondiale partage avec les neufs processus régionaux de Critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est organisé sous l'égide de la Division des ressources forestières (FOR) au siège de la FAO à Rome. Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Mette Løyche Wilkie, Forestier principal (FRA) Mette.LoycheWilkie@fao.org

ou utiliser l'adresse de courrier électronique: fra@fao.org

CLAUSE DE SAUVEGARDE

Les Rapports nationaux destinés à l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2005 visent à documenter et rendre accessibles les informations sur lesquelles se fonde le futur Rapport FRA 2005. Il ne s'agit pas de sources d'information faisant autorité – ils *ne traduisent pas* la position officielle de la FAO ou du pays intéressé et ne devraient pas servir à des fins officielles.

Les Rapports nationaux représentent une instance importante de mise en circulation des informations nationales préliminaires nécessaire à la validation et la finalisation de publications officielles dont la qualité a été contrôlée. Tout usager souhaitant signaler des erreurs ou présenter des commentaires pour en améliorer la qualité, peut écrire à fra@fao.org

Les Rapports nationaux destinés à FRA 2005 ont été rédigés par les correspondants nationaux accrédités avec la collaboration du personnel de la FAO. Les informations sont présentées dans ces rapports sous réserve de validation par l'autorité forestière du pays en question.

Établissement du rapport et personne de référence

Le présent rapport a été établi par:
DEMENOIS, Julien
Chargé de missions auprès du Directeur régional
Office National des Forêts (ONF)
Réserve de Montabo
BP 7002
F-97 307 CAYENNE Cedex
Tél : +33 (0)5 94 25 53 70
Fax : +33 (0)5 94 31 99 33
e-mail : julien.demenois@onf.fr / Dr.guyane@onf.fr

En collaboration avec :

BRUNAUX Olivier
Responsable Aménagement Forestier
Office National des Forêts (ONF)
Réserve de Montabo
BP 7002
F-97 307 CAYENNE Cedex
Tél : 05 94 25 53 70
Fax : 05 94 31 99 33
e-mail : olivier.brunaux@onf.fr / Dr.guyane@onf.fr

Table des matières

1	Tableau T1 – Étendue des forêts et des autres terres boisées	6
1.1	CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DE FRA 2005.....	6
1.2	DONNÉES NATIONALES	6
1.3	ANALYSE DES DONNÉES NATIONALES.....	8
1.4	RECLASSEMENT	8
1.5	DONNÉES À INSÉRER DANS LE TABLEAU T1	9
1.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T1	9
2	Tableau T2 – Régime foncier des forêts et des autres terres boisées.....	10
2.1	CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DE FRA 2005.....	10
2.2	DONNÉES NATIONALES	10
2.3	ANALYSE DES DONNÉES NATIONALES.....	11
2.4	RECLASSEMENT	12
2.5	DONNÉES À INSÉRER DANS LE TABLEAU T2.....	12
2.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T2	12
3	Tableau T3 – Fonctions désignées des forêts et autres terres boisées.....	13
3.1	CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DE FRA 2005.....	13
3.2	DONNÉES NATIONALES	13
3.3	ANALYSE DES DONNÉES NATIONALES.....	15
3.4	RECLASSEMENT	16
3.5	DONNÉES À INSÉRER DANS LE TABLEAU T3.....	17
3.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T3	17
4	Tableau T4 – Caractéristiques des forêts et autres terres boisées	18
4.1	CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DE FRA 2005.....	18
4.2	DONNÉES NATIONALES	18
4.3	ANALYSE DES DONNÉES NATIONALES.....	19
4.4	RECLASSEMENT	19
4.5	DONNÉES À INSÉRER DANS LE TABLEAU T4.....	20
4.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T4	20
5	Tableau T5 – Matériel sur pied.....	21
5.1	CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DE FRA 2005.....	21
5.2	DONNÉES NATIONALES	21
5.3	ANALYSE DES DONNÉES NATIONALES.....	21
5.4	RECLASSEMENT	22
5.5	DONNÉES À INSÉRER DANS LE TABLEAU T5.....	22
5.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T5	23
6	Tableau T6 – Biomasse	24
6.1	CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DE FRA 2005.....	24
6.2	DONNÉES NATIONALES	24
6.3	ANALYSE DES DONNÉES NATIONALES.....	25
6.4	RECLASSEMENT	25
6.5	DONNÉES À INSÉRER DANS LE TABLEAU T6.....	25
6.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T6	25
7	Tableau T7 – Stock de carbone	26
7.1	CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DE FRA 2005.....	26
7.2	DONNÉES NATIONALES	26
7.3	ANALYSE DES DONNÉES NATIONALES.....	27
7.4	RECLASSEMENT	27
7.5	DONNÉES À INSÉRER DANS LE TABLEAU T7.....	27
7.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T7	27
8	Tableau T8 – Perturbations influençant la santé et la vitalité	28
8.1	CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DE FRA 2005.....	28
8.2	DONNÉES NATIONALES	28
8.3	ANALYSE DES DONNÉES NATIONALES.....	28
8.4	RECLASSEMENT	29
8.5	DONNÉES À INSÉRER DANS LE TABLEAU T8.....	29
8.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T8	29
9	Tableau T9 – Diversité des espèces arborées	30
9.1	CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DE FRA 2005.....	30

9.2	DONNÉES NATIONALES	30
9.3	DONNÉES À INSÉRER DANS LE TABLEAU T9	31
9.4	COMMENTAIRES AU TABLEAU T9	31
10	Tableau T10 – Composition du matériel sur pied.....	32
10.1	CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DE FRA 2005.....	32
10.2	DONNÉES NATIONALES	32
10.3	ANALYSE DES DONNÉES NATIONALES.....	32
10.4	DONNÉES À INSÉRER DANS LE TABLEAU T10.....	33
10.5	COMMENTAIRES AU TABLEAU T10	33
11	Tableau T11 – Extraction de bois.....	34
11.1	CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DE FRA 2005.....	34
11.2	DONNÉES NATIONALES	34
11.3	ANALYSE DES DONNÉES NATIONALES.....	34
11.4	RECLASSEMENT	34
11.5	DONNÉES À INSÉRER DANS LE TABLEAU T11	35
11.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T11	35
12	Tableau T12 – Valeur du bois extrait	36
12.1	CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DE FRA 2005.....	36
12.2	DONNÉES NATIONALES	36
12.3	ANALYSE DES DONNÉES NATIONALES.....	37
12.4	RECLASSEMENT	38
12.5	DONNÉES À INSÉRER DANS LE TABLEAU T12.....	38
12.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T12	38
13	Tableau T13 – Extraction de produits forestiers non ligneux.....	39
13.1	CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DE FRA 2005.....	39
13.2	DONNÉES NATIONALES	39
13.3	ANALYSE DES DONNÉES NATIONALES.....	40
13.4	RECLASSEMENT	40
13.5	DONNÉES À INSÉRER DANS LE TABLEAU T13.....	40
13.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T13	40
14	Tableau T14 – Valeur des produits forestiers non ligneux extraits	41
14.1	CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DE FRA 2005.....	41
14.2	DONNÉES NATIONALES	41
14.3	ANALYSE DES DONNÉES NATIONALES.....	42
14.4	RECLASSEMENT	42
14.5	DONNÉES À INSÉRER DANS LE TABLEAU T14.....	42
14.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T14	42
15	Tableau T15 – Emplois forestiers.....	43
15.1	CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DE FRA 2005.....	43
15.2	DONNÉES NATIONALES	43
15.3	ANALYSE DES DONNÉES NATIONALES.....	43
15.4	RECLASSEMENT	44
15.5	DONNÉES À INSÉRER DANS LE TABLEAU T15.....	44
15.6	COMMENTAIRES AU TABLEAU T15	44
16	Rapports thématiques	45

1 Tableau T1 – Étendue des forêts et des autres terres boisées

1.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectare avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert arboré de plus de 10 pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . La définition exclut les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées	Terres qui ne sont pas classées comme « forêt », couvrant une superficie de plus de 0,5 hectare, avec soit des arbres d'une hauteur de plus de 5 mètres et un couvert forestier de 5-10 pour cent, soit des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , soit un couvert mélangé d'arbustes, d'arbrisseaux et d'arbres supérieurs à 10 pour cent. Sont exclues les terres où prédominent les usages agricoles ou urbains des terres.
Autres terres	Terres n'entrant pas dans la catégorie des « forêts » ou « autres terres boisées ».
Autres terres dotées de couvert arboré (liées aux « autres terres »)	Terres classées comme « autres terres », occupant une superficie de plus de 0,5 hectare, avec un couvert arboré supérieur à 10 pour cent formé d'arbres capables d'atteindre 5 mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent normalement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

1.2 Données nationales

1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Recensement agricole, Direction de l'Agriculture et de la Forêt, 1990.	E	Surface agricole utile (SAU)	1989	La SAU peut inclure des plantations d'arbres fruitiers. Surface mise en valeur pour l'agriculture supérieure à 2000 m ² .
Granville <i>et al.</i> , 1993	E	Surface de marais	1993	
Carte de la Guyane au 1/500 000 ^{ème} par l'IGN	E	Surface terrestre et surface des eaux intérieures (fleuves et lacs)	1995	
Recensement agricole, Direction de l'Agriculture et de la Forêt, 2001.	E	Surface agricole utile (SAU)	2000	La SAU peut inclure des plantations d'arbres fruitiers. Surface mise en valeur pour l'agriculture supérieure à 2000 m ² .
Gond V., 2002, Eastern Guiana shield land cover vegetation using SPOT-4 / VEGETATION instrument, Global Land Cover conference, Ispra (ITA) 18-22 mars 2002	E	Surface de forêt	2000	Des zones de marais forestières peuvent être incluses dans la variable forêt.
Eva, H., Belward, A., De Miranda, E., Di Bella, C.,	H	Surface de forêt	2000	Des zones de marais arborés peuvent être incluses dans la

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Gond, V., Huber, O., Jones, S., Sgrenzaroli, M., Fritz, S., 2004, A land cover map of South America, Global Change Biology, 10 : 731-744.				variable forêt.

1.2.2 Classement et définitions

Catégories nationales	Définition
Forêt	Couvert forestier > 15% et hauteur des arbres > 3 m.
Fleuves	Définition identique à celle de la FAO
Lacs	Définition identique à celle de la FAO
Marais	Végétation herbacée entourée d'eau
Agriculture	Surface > 2000 m ² mise en valeur pour des cultures spécialisées
Autres terres	Toutes les terres non classées dans les catégories précédentes

1.2.3 Données de base

Catégories nationales	Superficie (1 000 ha)				
	1989	1993	1995	2000	2001
Forêt				8 063	
Fleuves			1		
Lacs					27.6
Marais		150			
Agriculture	20			23	
Autres terres					
Surface totale des terres			8333		

Sont présentées dans le tableau ci-dessus, l'ensemble des données source disponibles pour les années considérées.

La superficie du lac (2001) correspond à la mise en eau du barrage de Petit Saut en 1995. Cette superficie est considérée comme constante depuis 1995.

La superficie des « Autres terres » correspondra à la différence entre la surface totale des terres sur la base de la carte IGN (1995), c'est à dire 8 333 000 ha.

La surface totale de **forêt** pour l'année 2000 a été obtenue à partir de l'analyse de données issues de SPOT-4 / VEGETATION et de la classification de végétation réalisée dans le cadre du projet GLC-2000 dont les données sont actuellement en cours de validation.

La surface totale du **lac** de barrage de Petit Saut a été calculée à travers l'analyse de données Landsat ETM collectées en 2001 et géo-référencées par C. Brognoli. L'ensemble de ces données a été gracieusement mis à disposition par V. Gond (CIRAD).

La surface totale des **fleuves** a été calculée à partir du réseau hydrographique de la carte IGN (1995) et du SIG de l'ONF sur la base d'une largeur moyenne de 50 m pour les fleuves.

1.3 Analyse des données nationales

1.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

1.3.2 Estimation et prévision

Les estimations des données sont faites sur les bases suivantes :

- **Forêt** : la surface de forêt en **1990** est égale à la surface de forêt de **2000** plus la surface du lac de Petit saut (mis en eau en 1995 au détriment de surfaces forestières); la surface de forêt en **2005** peut être considérée comme égale à celle de 2000 au vu de la précision demandée (1000 ha)
- **Fleuves** : la surface des fleuves en **1990, 2000** et **2005** est identique à celle mesurée en 1995.
- **Lacs** : La superficie du lac (2001) correspond à la mise en eau du barrage de Petit Saut en 1995. Cette superficie est considérée comme constante depuis 1995. La surface des lacs en **2005** est identique à celle de **2000**.
- **Marais** : la surface de marais en **1990, 2000** et **2005** peut être considérée comme identique à celle de 1993.
- **Agriculture** : la surface agricole en **2005** peut être considérée comme identique à celle de **2000** au vu de la précision demandée (1000 ha). La superficie de **1990** est considérée identique à celle collectée en 1989.

La surface non couverte par ces données est considérée comme étant des « autres terres » selon FRA.

Catégories nationales	Superficie (1 000 ha)		
	1990	2000	2005
Forêt	8090.6	8063	8063
Fleuves	1	1	1
Lacs	0	27.6	27.6
Marais	150	150	150
Agriculture	20	23	23

La surface totale des eaux intérieures d'après FAOSTAT est de 185 000 ha. Cette superficie est uniquement valable pour l'année 1990, car elle ne tient pas compte de la superficie mise en eau par le barrage de Petit Saut (estimée à 27600 ha). La superficie des eaux intérieures sera après 1995 de $185000+27600=212600$ ha. Le processus de changement dans la base FAOSTAT est en cours. Un ajustement est donc nécessaire pour ajuster les données concernant les surfaces des Eaux nationales à celle de FAOSTAT. Cet ajustement est fait au détriment de la classe « Autres terres ».

1.4 Reclassement

Catégories nationales	Catégories FRA 2005				Eaux intérieures
	Forêt	Autres terres boisées	Autres terres	Autres terres dotées de couvert forestier	
Forêt	100 %	0	0	0	0
Fleuves	0	0	0	0	100 %
Lacs	0	0	0	0	100 %
Marais	0	0	0	0	100 %
Agriculture	0	0	100 %	0	0

1.5 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2005	Superficie (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Forêt	8091	8063	8063
Autres terres boisées	0	0	0
Autres terres	724	724	724
...dotées de couvert arboré ¹⁾	0	0	0
Eaux intérieures	185	213	213
TOTAL	9 000	9 000	9 000

- 1) La superficie de la catégorie « Autres terres dotées de couvert arboré » fait partie de la catégorie « Autres terres » et ne devrait donc pas être calculée dans la superficie totale du pays.

1.6 Commentaires au tableau T1

Du fait du barrage de Petit Saut, la donnée FAOSTAT pour les eaux intérieures (185000 ha) n'est pas valide après 1995, date de mise en eau de ce barrage. L'ajustement de la superficie des eaux intérieures avec cette valeur ne s'est donc faite que pour 1990 (avant la mise en eau).

L'estimation, réalisée sur la base des données IGN de 1995 et d'images satellite de 2000, donne une surface d'eaux intérieures de 212 600 ha à partir de 1995. Les données FAOSTAT sont en cours de mise à jour et nous utilisons donc ici ces nouvelles données nationales.

La déforestation n'est pas significative, le changement du couvert forestier entre 1990 et 2000 n'est dû qu'à la mise en eau du barrage de Petit Saut.

2 Tableau T2 – Régime foncier des forêts et des autres terres boisées

2.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Propriété privée	Terres appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, sociétés, industries, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement et autres institutions privées.
Propriété publique	Terres appartenant soit l'État (gouvernements nationaux, étatiques et régionaux) soit à des institutions ou sociétés publiques soit à d'autres organismes étatiques, y compris les villes, les municipalités, les villages et les communes
Autres formes de propriété	Terres qui n'entrent pas dans les catégories de « Propriété privée » et « Propriété publique ».

2.2 Données nationales

2.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Orientations Régionales Forestières, 2005	E	Propriété forestière, surface totale de forêt	2002	La donnée correspondant aux propriétés est une estimation

2.2.2 Classement et définitions

Catégories nationales	Définition
Domaine forestier privé de l'Etat	Propriété de l'Etat français
Propriété privée du Département	Propriété du Conseil Général de Guyane
Terrains du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES)	Propriété de l'établissement public national CNES
Propriété privée	Définition identique à celle de la FAO

2.2.3 Données de base

Catégories nationales	Superficie (1 000 ha)
	2002
Domaine forestier privé de l'Etat	8120.3
Propriété privée du Département	8.7
Terrains du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES)	48.5
Propriété privée	20
Surface totale de forêt	8 197.5

Sont présentées dans le tableau ci-dessus, l'ensemble des données source disponibles pour les années considérées.

2.3 Analyse des données nationales

2.3.1 Calibrage

Surface forestière en 2000 d'après T1	8063
Facteur de calibrage (=8063/8197.5)	0.9835925

La superficie forestière de la Guyane prise en compte pour la répartition de la propriété forestière est de 8197.5km² sur la base des ORF de 2002.

2.3.2 Estimation et prévision

Les estimations des données sont faites sur les bases suivantes :

- **Domaine forestier privé de l'Etat** : La valeur de 2002 sera prise comme référence pour l'année 2000. Pour l'année 1990, est ajouté au Domaine forestier privé de l'Etat la surface de forêt noyée par le lac du barrage de Petit Saut, soit 27600 ha.
- **Propriété privée du Département** : La valeur de 2002 sera prise comme référence pour les années 1990 et 2000.
- **Terrain du CNES** : La valeur de 2002 sera prise comme référence pour les années 1990 et 2000.
- **Propriétés privées** : La valeur de 2002 sera prise comme référence pour les années 1990 et 2000.

Catégories nationales	Superficie (1 000 ha)	
	1990	2000
Domaine forestier privé de l'Etat	8 147.9	8 120.3
Propriété privée du Département	8.7	8.7
Terrains du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES)	48.5	48.5
Propriété privée	20	20
Surface totale de forêt	8 225.1	8 197.5

Ces données ont été ensuite calibrées pour correspondre à la superficie total des forêts en 1990 et 2000 du tableau T1.

Catégories nationales	Superficie (1 000 ha)	
	1990	2000
Domaine forestier privé de l'Etat	8014	7987
Propriété privée du Département	9	9
Terrains du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES)	48	48
Propriété privée	20	20
Surface totale de forêt	8091	8063

2.4 Reclassement

Catégories nationales	Catégories FRA 2005		
	Propriété privée	Propriété publique	Autres formes de propriété
Domaine privé de l'Etat	0	100 %	0
Propriété privée du Département	0	100 %	0
Terrains du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES)	0	100 %	0
Propriété privée	100 %	0	0

2.5 Données à insérer dans le tableau T2

Catégories de FRA 2005	Superficie (1000 hectares)			
	Forêt		Autres terres boisées	
	1990	2000	1990	2000
Propriété privée	20	20	0	0
Propriété publique	8071	8043	0	0
Autres formes de propriété	0	0	0	0
TOTAL	8091	8063	0	0

2.6 Commentaires au tableau T2

La diminution de la superficie de propriété forestière publique entre 1990 et 2000 est due à la mise en eau du barrage de Petit Saut en 1995.

3 Tableau T3 – Fonctions désignées des forêts et autres terres boisées

3.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Types de désignation

Catégorie	Définition
Fonction principale	Une fonction désignée est considérée comme principale lorsqu'elle est sensiblement plus importante que d'autres. Sont incluses dans cette définition les zones qui sont légalement ou volontairement affectées à des objectifs particuliers.
Superficie totale à laquelle a été assignée une fonction	La superficie totale à laquelle a été assignée une fonction particulière, qu'elle soit ou non principale.

Catégories de désignation

Catégorie / Fonctions désignées	Définition
Production	Forêt/autres terres boisées affectées à la production et à l'extraction de biens forestiers, y compris les produits ligneux et non ligneux.
Protection des sols et des eaux	Forêts/autres terres boisées affectées à la protection des sols et des eaux.
Conservation de la biodiversité	Forêts/autres terres boisées affectées à la conservation de la diversité biologique.
Services sociaux	Forêts/autres terres boisées affectées à la fourniture de services sociaux.
Usages multiples	Forêts/autres terres boisées affectées à une combinaison quelle qu'elle soit de: production de biens, protection des sols et des eaux, conservation de la biodiversité et fourniture de services sociaux, et lorsqu'aucune de ces fonctions ne peut être considérée isolément comme sensiblement plus importante que les autres.
Aucune fonction ou fonction inconnue	Forêts/autres terres boisées auxquelles aucune fonction spécifique n'a été assignée ou pour lesquelles la fonction désignée est inconnue.

3.2 Données nationales

3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapport de gestion 1990 ONF	E	Surface des permis forestiers	1990	
Plan de gestion de la Réserve Biologique Dirigée de Lucifer Dékou-Dékou, 2002.	E	Surface de la réserve et date de création	1995	
La forêt du mont tabulaire de la Trinité Réserve Naturelle de la Trinité, ONF, 2003.	E	Surface de la Réserve Naturelle et date de création	1995	
Plan de gestion 2003-2007 Réserve Naturelle des Nouragues Association Arataï	E	Surface de la Réserve Naturelle et date de création	1995	

Plan de gestion 2004-2008 Réserve Naturelle des Marais de Kaw-Roura Association Arataï	E	Surface de la Réserve Naturelle et date de création	1995	
Rapport de gestion 2000, ONF	E	Surface des forêts aménagées	2000	
Orientations Régionales Forestières Guyane, 2005.	E	Surface des ZDUC* et date de création, surface des arrêtés de protection de biotope	1995	Une synthèse des données collectées entre 1990 et 1995 est présentée.
Rapport de gestion 2004, ONF	E	Surface des forêts aménagées	2004	

*Zones de droits d'usages collectives

3.2.2 Classement et définitions

Catégories nationales	Définition
Permis forestier	Surface forestière allouée à des entreprises forestières pour son exploitation à des fins de production de bois.
Forêt aménagée	Forêt disposant d'études et documents sur lesquels s'appuie la gestion durable. L'aménagement forestier fixe les objectifs à long terme et à moyen terme (production, protection, ...) et détermine l'ensemble des interventions souhaitables pendant une durée de 15 ans à l'issue de laquelle il fera place à un nouvel aménagement forestier.
Zone de droits d'usages collectifs (ZDUC)	Surface forestière du Domaine de l'Etat dédiée aux communautés tirant traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt afin d'y exercer des activités de chasse, de pêche, de cueillette et d'y réaliser des abattis.
Réserve Biologique Dirigée	Unité de gestion ou ensemble d'unités de gestion faisant l'objet d'une gestion spéciale afin de conserver des milieux, des biotopes, des espèces animales ou végétales remarquables. Les Réserves Biologiques Dirigées doivent renfermer, dans un réseau cohérent, les éléments les plus remarquables de la diversité biologique des forêts publiques.
Réserve Naturelle	Partie de territoire dont la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements minéraux ou de fossiles, ou le milieu naturel présentent une importance particulière et bénéficient d'une protection par prise d'un décret
Arrêté de Protection de Biotope	Partie de territoire dont la préservation des biotopes ou la protection des milieux contre des activités humaines pouvant leur porter atteinte est assurée par la prise d'un arrêté préfectoral
Parc National	Partie de territoire présentant un intérêt particulier en termes de protection de la faune, de la flore, des eaux, de l'atmosphère, du milieu naturel en général et bénéficiant d'une protection par prise d'un décret.

3.2.3 Données de base

Catégories nationales	Superficie (1000 ha)			
	1990	1995	2000	2004
Permis forestier	180.8		0	0
Forêt aménagée			730	1 764
Zone de droits d'usages collectifs		669.4		
Réserve Biologique Dirigée		110.3		
Réserve Naturelle		218.5		
Arrêté de Protection de Biotope		105.8		
Parc National		0		

3.3 Analyse des données nationales

3.3.1 Calibrage

Pas de calibrage.

3.3.2 Estimation et prévision

Les estimations des données sont faites sur les bases suivantes :

- **Permis forestier** : Le système des permis forestiers a été abandonné en 1994. Au-delà de cette date, la valeur est donc nulle.
- **Forêt aménagée** : Le système des forêts aménagées a été adopté en 1994. La valeur correspondante est donc nulle pour l'année 1990. La valeur de 2005 peut être considérée comme égale à celle de 2004.
- **Zone de droits d'usages** : l'ensemble des ZDUC ont été créées entre 1990 et 1995. La valeur de 1995 peut donc utiliser pour les années 2000 et 2005. En 1990, la superficie des ZDUC était nulle.
- **Réserve Biologique Domaniale** : la seule RBD de Guyane a été créée en 1995. La valeur de 1995 reste donc valide pour 2000 et 2005. En 1990, la superficie des RBD était nulle.
- **Réserve Naturelle** : l'ensemble des RN de Guyane ont été créées entre 1990 et 1995. La valeur de 1995 peut donc être utilisée pour les années 2000 et 2005. En 1990, la superficie des RN était nulle.
- **Arrêté de Protection de Biotope** : l'ensemble des APB de Guyane ont été pris entre 1990 et 1995. La valeur de 1995 peut donc être utilisée pour les années 2000 et 2005. En 1990, la superficie des APB était nulle.
- **Parc National** : cette catégorie est rappelé pour mémoire, un projet de création de Parc National étant en cours depuis 1992. A ce jour, il n'existe pas de Parc National en Guyane.

La superficie des zones de forêts sans fonction ou à fonction inconnue sera calculée par différence entre la somme des catégories précédentes et la superficie totale des forêts de Guyane.

Catégories nationales	Superficie (1000 ha)		
	1990	2000	2005
Permis forestier	180.8	0	0
Forêt aménagée	0	730	1 764
Zone de droits d'usages collectifs	0	669.4	669.4
Réserve Biologique Dirigée	0	110.3	110.3
Réserve Naturelle	0	218.5	218.5
Arrêté de Protection de Biotope	0	105.8	105.8
Parc National	0	0	0
Aucune fonction ou fonction inconnue	7909.2	6229	5195
Surface forestière totale (T1)	8091	8063	8063

3.4 Reclassement

Catégories nationales	Catégories FRA 2005					
	Production	Protection des sols et des eaux	Conservation de la biodiversité	Services sociaux	Usages multiples	Aucune fonction ou fonction inconnue
Permis forestier	100 %	0	0	0	0	0
Forêt aménagée	0	0	0	0	100 %	0
Zone de droits d'usages collectifs	0	0	0	0	100 %	0
Réserve Biologique Dirigée	0	0	0	0	100 %	0
Réserve Naturelle	0	0	100 %	0	0	0
Arrêté de Protection de Biotope	0	0	100 %	0	0	0
Parc National	0	0	100 %	0	0	0
Aucune fonction ou fonction inconnue	0	0	0	0	0	100 %

Pour les catégories nationales « forêts aménagées », « zone de droits d'usages collectifs » et « réserve biologique dirigée » dites à usages multiples, ces usages multiples sont :

- **Forêt aménagée** : production de bois d'œuvre, conservation de la biodiversité, protection des eaux et des sols, services sociaux (accueil, loisirs, ...) ;
- **Zone de droits d'usages** : les ZDUC ont été créées pour permettre à la fois la production de PFNL mais aussi le maintien de savoirs traditionnels ;
- **Réserve Biologique Domaniale** : la RBD de Guyane a pour objectifs à la fois la conservation de la biodiversité, mais aussi la protection des eaux et des sols.

Pour ces trois catégories, la sous reclassification est proposée.

Catégories nationales	Catégories FRA 2005			
	Production	Protection des sols et des eaux	Conservation de la biodiversité	Services sociaux
Forêt aménagée	50 %	0	50 %	0
Zone de droits d'usages collectifs	50 %	0	0	50 %
Réserve Biologique Dirigée	0	50 %	50 %	0

3.5 Données à insérer dans le tableau T3

Catégories de FRA 2005 / fonction désignée	Superficie (1000 hectares)					
	Fonction principale			Superficie totale à laquelle est assignée une fonction		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Forêt						
Production	181	0	0	181	700	1 217
Protection des sols et des eaux	0	0	0	0	55	55
Conservation de la biodiversité	0	324	324	0	744	1 261
Services sociaux	0	0	0	0	335	335
Usages multiples	0	1510	2544	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Aucune fonction ou fonction inconnue	7910	6229	5195	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Total – Forêt	8091	8063	8063	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Autres terres boisées	0	0	0	0	0	0
Production	0	0	0	0	0	0
Protection des sols et des eaux	0	0	0	0	0	0
Conservation de la biodiversité	0	0	0	0	0	0
Services sociaux	0	0	0	0	0	0
Usages multiples	0	0	0	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Aucune fonction ou fonction inconnue	0	0	0	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Total – Autres terres boisées	0	0	0	Sans objet	Sans objet	Sans objet

3.6 Commentaires au tableau T3

Il existe également 700 ha de plantations (plantations ECEREX, voir le chapitre 4 suivant), originellement établies en 1970 à des fins de production, mais elles ont été abandonnées et ne sont plus désignées pour des buts de production dans le tableau 3 ci-dessus.

4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts et autres terres boisées

4.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Primaire	Forêt/autres terres boisées comprenant des espèces indigènes, où n'est clairement visible aucune trace d'activités humaines et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Naturelle modifiée	Forêt / autres terres boisées comprenant des espèces indigènes naturellement régénérées, où sont clairement visibles des traces d'activités humaines.
Semi-naturelle	Forêt/autres terres boisées comprenant des espèces indigènes, établies par plantation, semis ou régénération naturelle assistée.
Plantations de production	Forêt/autres terres boisées comprenant des espèces introduites, et dans certains cas des espèces indigènes, établies par plantation ou semis principalement pour la production de bois ou de produits non ligneux.
Plantations de protection	Forêts/autres terres boisées comprenant des espèces indigènes ou introduites, établies par plantation ou semis principalement pour la fourniture de services.

4.2 Données nationales

4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapport de gestion ONF, 1968 à 2004.	E	Surface de forêt exploitée à l'année N, surface de plantations	De 1967 à 2004	

4.2.2 Classement et définitions

Catégories nationales	Définition
Primaire	Définition identique à celle de la FAO
Forêt primaire perturbée	Surface de forêt primaire perturbée par l'exploitation forestière
Plantations ECEREX	Initialement essais de plantation pour la production de pâte à papier, aujourd'hui abandonnés

4.2.3 Données de base

Catégories nationales	Superficie (1 000 ha)	
	1990	2000
Primaire		
Forêt primaire perturbée	181	301
Plantations ECEREX	0.7	0.7

4.3 Analyse des données nationales

4.3.1 Calibrage

Pas de calibrage.

4.3.2 Estimation et prévision

Les estimations des données sont faites sur les bases suivantes :

- **Forêt primaire** : Cette donnée est calculée pour les années 1990, 2000 et 2005 par différence entre la surface totale de forêt issue de T1 et la somme des autres classes de forêt (primaire perturbée, plantations).
- **Forêt primaire perturbée** : La valeur pour l'année 2005 est calculée à partir de l'année 2000 sur la base d'un rythme d'exploitation forestière de 12 000 ha / an correspondant au rythme actuel d'exploitation.
- **Plantations ECEREX** : la surface des plantations ECEREX n'a pas évolué depuis leur mise en place en 1970.

Catégories nationales	Superficie (1 000 ha)		
	1990	2000	2005
Forêt primaire	7909.3	7761.3	7701.3
Forêt primaire perturbée	181	301	361
Plantations ECEREX	0.7	0.7	0.7
Surface forestière totale (T1)	8091	8063	8063

4.4 Reclassement

Catégories nationales	Catégories FRA 2005				
	Primaire	Naturelle modifiée	Semi-naturelle	Plantations de production	Plantations de protection
Forêt primaire	100 %	0	0	0	0
Forêt primaire perturbée	0	100 %	0	0	0
Plantations ECEREX	0	0	0	100 %	0

Etant donné la faiblesse de prélèvements de bois d'œuvre en forêt primaire perturbée (moins de 6 m³/ha) et la durée de rotation (65 à 70 ans), on peut considérer que la classe "Forêt primaire perturbée" correspond à 100 % à la catégorie FRA 2005 "Naturelle modifiée".

Bien que les plantations ECEREX n'aient plus aujourd'hui de vocation de production, celles-ci sont classées à 100 % dans la catégorie FRA 2005 "Plantations de production" dans la mesure où il s'agissait de l'objectif initial.

4.5 Données à insérer dans le tableau T4

Catégories de FRA 2005	Superficie (1000 hectares)					
	Forêt			Autres terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Primaire	7909.3	7761.3	7701.3	0	0	0
Naturelle modifiée	181	301	361	0	0	0
Semi-naturelle	0	0	0	0	0	0
Plantations de production	0.7	0.7	0.7	0	0	0
Plantations de protection	0	0	0	0	0	0
TOTAL	8091	8063	8063	0	0	0

4.6 Commentaires au tableau T4

La catégorie FRA 2005 “Naturelle modifiée” correspond aux surfaces ouvertes à l’exploitation forestière dans le cadre des forêts aménagées. Bien que 700 000 ha soient désignés à des fins de production en 2000 (voir le tableau 3 précédent), seule une partie de cette superficie a été en fait exploitée en 2000. Cette remarque est la même pour l’année 2005.

La catégorie FRA 2005 “Plantations de production” correspond à des plantations aujourd’hui abandonnées.

5 Tableau T5 – Matériel sur pied

5.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur d'homme (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus élevés). La définition comprend la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre du sommet de Y cm, et pourrait aussi inclure des branches jusqu'à un diamètre minimal de W cm.
Matériel sur pied commercial	La partie du matériel sur pied d'espèces considérées comme commerciales ou potentiellement commerciales aux conditions du marché en vigueur, et dont le diamètre à hauteur d'homme est de Z cm ou davantage.

5.2 Données nationales

5.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Inventaires au 1/1000e ONF-CTFT	E	Matériel sur pied / ha	1970	Disponible uniquement pour la partie Nord de la Guyane
Inventaires papetiers ONF-CTFT	E	Matériel sur pied / ha	1972	Disponible uniquement pour la partie Nord de la Guyane
Programme Régional de Mise en Valeur forestière 2005-2009, ONF	E	Matériel sur pied commercial / ha	2000-2004	Disponible uniquement pour les forêts aménagées

5.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Matériel sur pied	Définition identique à celle de la FAO
Matériel sur pied commercial dans les forêts aménagées	La partie du matériel sur pied d'espèces considérées comme commerciales ou potentiellement commerciales (bille de 8 m au moins) aux conditions du marché en vigueur, et dont le diamètre à hauteur d'homme est de 55 cm (45 cm pour certaines essences) ou davantage. Seules les essences potentiellement commerciales (89 essences) sont prises en compte.

5.2.3 Données de base

Classe nationale	1970	1972	2000	2004
	Matériel sur pied	350 m ³ / ha	350 m ³ / ha	
Matériel sur pied commercial dans les forêts aménagées			8.33 m ³ / ha	8.33 m ³ / ha

5.3 Analyse des données nationales

5.3.1 Calibrage

Non nécessaire.

5.3.2 Estimation et prévision

Les estimations des données sont faites sur les bases suivantes :

- **Matériel sur pied** : Cette donnée est calculée pour les années 1990, 2000 et 2005 sur la base des données de 1970 et 1972 appliquées à la surface totale de forêt issue de T1.
- **Matériel sur pied dans les forêts aménagées** : Cette donnée n'est pas disponible pour l'année 1990 où les permis forestiers étaient encore de vigueur. Pour l'année 2000, la donnée de base est appliquée à l'ensemble des forêts aménagées en 2000 en prenant en compte que seuls 58 % de cette surface est potentiellement exploitable. Pour l'année 2005, la méthode d'estimation retenue est la même que pour l'année 2000, à partir de la donnée de base de 2004.

Catégories nationales	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)		
	1990	2000	2005
Matériel sur pied	2832	2822	2822
Matériel sur pied commercial dans les forêts aménagées	Non dispo.	3.53	8.52

5.4 Reclassement

Catégories nationales	Catégories FRA 2005	
	Matériel sur pied	Matériel sur pied commercial
Matériel sur pied	100 %	0
Matériel sur pied commercial dans les forêts aménagées	0	100 %

5.5 Données à insérer dans le tableau T5

Catégories de FRA 2005	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)					
	Forêt			Autres terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Matériel sur pied	2832	2822	2822	0	0	0
Matériel sur pied commercial	Non dispo.	3.53	8.52	0	0	0

Spécifications des valeurs seuil du pays	Unité	Valeur	Informations supplémentaires
1. Diamètre minimal à hauteur d'homme d'arbres compris dans le matériel sur pied (X)	cm	10	10
2. Diamètre minimal au sommet de la tige (Y) pour le calcul du matériel sur pied	cm	n.a.	1 ^{ère} branche
3. Diamètre minimal des branches comprises dans le matériel sur pied (W)	cm	n.a.	Les branches ne sont pas incluses
4. Diamètre minimal à hauteur d'homme d'arbres compris dans le matériel sur pied commercial (Z)	cm	55	Pour certaines essences le diamètre minimum d'exploitabilité est de 45 cm
5. Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessus de la souche » (AS)	AT / AS	AS	1m30 au dessus du sol
6. Les seuils cités ci-dessus (points 1 à 4) ont-ils subi des changements depuis 1990 ?	Oui/Non	Non	
7. En cas affirmatif, joindre une note donnant les détails du changement	Note jointe		

5.6 Commentaires au tableau T5

Les données présentées dans le tableau T5 correspondant au « Matériel sur pied » sont globalement de qualité moyenne dans la mesure où seules des données sont disponibles sur la partie Nord de la Guyane et ont été extrapolées sur l'ensemble de la Guyane. Elles permettent toutefois de donner un ordre de grandeur.

Concernant la catégorie « Matériel commercial sur pied », seules les données relatives aux forêts aménagées susceptibles d'être exploitées pour le bois d'œuvre sont présentées.

6 Tableau T6 – Biomasse

6.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Biomasse au-dessus du sol	Toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute la biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Biomasse de bois mort	Toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays

6.2 Données nationales

6.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Lescure, J.P., Puig, H., Riéra, B., Leclerc D., Beekman A. et A. Bénéteau, 1983. - La phytomasse épigée d'une forêt dense en Guyane française. Acta OEcologia/ OEcologia Generalis, vol. 4, n° 3, 237-251	E	Biomasse épigée	1983	
Puig, H., Riéra, B. & Lescure, J.P., (1990).- Phytomasse et productivité en forêt guyanaise. Bois et forêt des tropiques, 220 : 25-32	E	Biomasse épigée	1990	

Ces données sont trop partielles pour être extrapolées sur l'ensemble des forêts de Guyane.

Etant donné le caractère approximatif des données présentées dans les annexes 5.x des « Directives pour l'établissement des rapports nationaux destinés à FRA 2005 » (FAO) il a été choisi de ne pas renseigner le tableau T6.

6.2.2 Classement et définitions

6.2.3 Données de base

Très partielles. Seules les références bibliographiques sont rappelées.

6.3 Analyse des données nationales

6.3.1 Calibrage

6.3.2 Estimation et prévision

6.4 Reclassement

6.5 Données à insérer dans le tableau T6

Catégories de FRA 2005	Biomasse (millions de tonnes de poids anhydre)					
	Forêt			Autre terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Biomasse au-dessus du sol	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	0	0	0
Biomasse souterraine	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	0	0	0
Biomasse de bois mort	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	0	0	0
TOTAL	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	0	0	0

Les valeurs que le pays a utilisées comme seuil sont les suivantes :

6.6 Commentaires au tableau T6

Les données disponibles sont trop partielles pour être extrapolées sur l'ensemble des forêts de Guyane.

Etant donné le caractère approximatif des données présentées dans les annexes 5.x des « Directives pour l'établissement des rapports nationaux destinés à FRA 2005 » (FAO) il a été choisi de ne pas renseigner le tableau T6.

7 Tableau T7 – Stock de carbone

7.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse au-dessus du sol	Le carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Le carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans la biomasse de bois mort	Le carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes, et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Le carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur à un diamètre minimal choisi par le pays pour le bois mort gisant (par exemple 10 cm), à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique. Y sont comprises les couches de litière, de fumier et d'humus.
Carbone dans le sol	Le carbone organique présent dans les sols minéraux ou organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur spécifiée par le pays et appliquée régulièrement à travers les séries chronologiques.

7.2 Données nationales

7.2.1 Sources de données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Lescure, J.P., Puig, H., Riéra, B., Leclerc D., Beekman A. et A. Bénéteau, 1983. - La phytomasse épigée d'une forêt dense en Guyane française. Acta OEcologia/ OEcologia Generalis, vol. 4, n° 3, 237-251	E	Biomasse épigée	1983	
Puig, H., Riéra, B. & Lescure, J.P., (1990).- Phytomasse et productivité en forêt guyanaise. Bois et forêt des tropiques, 220 : 25-32	E	Biomasse épigée	1990	

Ces données étant trop partielles pour être extrapolées sur l'ensemble des forêts de Guyane, il a été choisi de ne pas renseigner le tableau T7.

7.2.2 Classement et définitions

7.2.3 Données de base

Très partielles. Seules les références bibliographiques sont rappelées.

7.3 Analyse des données nationales

7.3.1 Calibrage

7.3.2 Estimation et prévision

7.4 Reclassement

7.5 Données à insérer dans le tableau T7

Catégories de FRA 2005	Carbone (millions de tonnes)					
	Forêt			Autres terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Carbone dans la biomasse au-dessus du sol	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	0	0	0
Carbone dans la biomasse souterraine	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	0	0	0
Total partiel: carbone dans la biomasse vivante	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	0	0	0
Carbone dans le bois mort	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	0	0	0
Carbone dans la litière	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	0	0	0
Total partiel: carbone dans le bois mort et la litière	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	0	0	0
Carbone dans le sol jusqu'à une profondeur de _____ cm	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	0	0	0
CARBONE TOTAL	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	0	0	0

7.6 Commentaires au tableau T7

Les données étant trop partielles pour être extrapolées sur l'ensemble des forêts de Guyane, il a été choisi de ne pas renseigner le tableau T6. Par conséquent, le tableau T7 n'a pas été renseigné.

8 Tableau T8 – Perturbations influençant la santé et la vitalité

8.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Perturbation par le feu	Perturbation causée par les feux de friches, qu'ils éclatent à l'intérieur ou à l'extérieur de la forêt ou des autres terres boisées
Perturbation par les insectes	Perturbation causée par des ravageurs qui nuisent à la santé de l'arbre.
Perturbation par les maladies	Perturbation causée par des maladies attribuables à des agents pathogènes, comme les bactéries, les champignons, les phytoplasmes ou les virus.
Autres perturbations	Perturbations causées par des facteurs autres que le feu, les insectes ou les maladies.

8.2 Données nationales

8.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapports de gestion ONF, 1988 et 2001.	E	Feux de forêt, attaques d'insectes, ...	1990, 2000	

8.2.2 Classement et définitions

Catégories nationales	Définition
Perturbation par le feu	Définition identique à celle de la FAO
Perturbation par les insectes	Définition identique à celle de la FAO
Perturbation par les maladies	Définition identique à celle de la FAO
Autres perturbations	Définition identique à celle de la FAO

8.2.3 Données de base

Catégories nationales	Superficie annuelle moyenne touchée (1000 hectares)	
	1990	2000
Perturbation par le feu	0	0
Perturbation par les insectes	0	0
Perturbation par les maladies	0	0
Autres perturbations	0	0

8.3 Analyse des données nationales

8.3.1 Estimation et prévision

Non nécessaire

8.4 Reclassement

Catégories nationales	Catégories FRA 2005			
	Perturbation par le feu	Perturbation par les insectes	Perturbation par les maladies	Autres perturbations
Perturbation par le feu	100 %	0	0	0
Perturbation par les insectes	0	100 %	0	0
Perturbation par les maladies	0	0	100 %	0
Autres perturbations	0	0	0	100 %

8.5 Données à insérer dans le tableau T8

Catégories de FRA-2005	Superficie annuelle moyenne touchée (1000 hectares)			
	Forêts		Autres terres boisées	
	1990	2000	1990	2000
Perturbation par le feu	0	0	0	0
Perturbation par les insectes	0	0	0	0
Perturbation par les maladies	0	0	0	0
Autres perturbations	0	0	0	0

8.6 Commentaires au tableau T8

Les forêts de Guyane ne sont pas exposées depuis 1988 aux perturbations par le feu, les insectes, les maladies ou autres perturbations naturelles.

9 Tableau T9 – Diversité des espèces arborées

9.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Nombre d'espèces arborées indigènes	Le nombre total d'espèces arborées indigènes qui ont été identifiées dans le pays.
Nombre d'espèces arborées gravement menacées	Le nombre d'espèces arborées indigènes classées comme « gravement menacées » dans la liste rouge de l'UICN
Nombre d'espèces arborées menacées	Nombre d'espèces arborées indigènes classées comme «menacées » dans la liste rouge de l'UICN.
Nombre d'espèces arborées vulnérables	Nombre d'espèces arborées indigènes classées comme « vulnérables » dans la liste rouge de l'UICN.

9.2 Données nationales

9.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
UICN Liste rouge	E	Espèces arborées gravement menacées, menacées et vulnérables	1994	La liste semble avoir été définie pour les pays du Plateau des Guyanes et le Brésil et non la Guyane.
Guide de reconnaissance des arbres de Guyane, ONF, 2002.	E	Nombre d'espèces arborées indigènes de Guyane	2001	

9.2.2 Classement et définitions

Catégories nationales	Définition
Nombre d'espèces arborées indigènes	Définition identique à celle de la FAO
Nombre d'espèces arborées gravement menacées	Définition identique à celle de la FAO
Nombre d'espèces arborées menacées	Définition identique à celle de la FAO
Nombre d'espèces arborées vulnérables	Définition identique à celle de la FAO

9.2.3 Données de base

Catégories nationales	Nombres d'espèces	
	1994	2001
Nombre d'espèces arborées indigènes		> 1 200
Nombre d'espèces arborées gravement menacées	3	
Nombre d'espèces arborées menacées	2	
Nombre d'espèces arborées vulnérables	11	

Espèces arborées gravement menacées (selon l’UICN)

Astrocaryum minus

Bactris nancibensis

Vouacapoua americana

Espèces arborées menacées (selon l’UICN)

Aniba rosaeodora

Virola surinamensis

Espèces arborées vulnérables (selon l’UICN)

Bertholletia excelsa

Cedrela odorata

Couratari guianensis

Eschweilera squamata

Henriettella ininensis

Mezilaurus itauba

Pouteria benai

Rinorea pectino-squamata

Swietenia macrophylla

Syagrus stratincola

Tapirira bethanniana

9.3 Données à insérer dans le tableau T9

Catégorie de FRA 2005	Nombres d’espèces (en l’an 2000)
Espèces arborées indigènes	> 1 200
Espèces arborées gravement menacées	3
Espèces arborées menacées	2
Espèces arborées vulnérables	11

9.4 Commentaires au tableau T9

Les listes rouge UICN pour la Guyane ne semblent pas, à dire d’experts, refléter la réalité des espèces gravement menacées, menacées ou vulnérables. En effet, *Vouacapoua americana* ne peut pas être considéré comme une espèce arborée gravement menacée en Guyane. Il en va de même du *Virola surinamensis* (espèce menacée d’après l’UICN) qui pousse essentiellement dans des zones forestières marécageuses non perturbées par les hommes.

De manière générale, il ne semble pas exister en Guyane d’espèces arborées gravement menacées au vu de l’étendue du massif forestier, de sa faible fragmentation et de la faible densité humaine.

La liste semble avoir été définie pour les pays du Plateau des Guyanes et le Brésil et non la Guyane.

10 Tableau T10 – Composition du matériel sur pied

10.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Liste des noms des dix espèces arborées les plus répandues (dénomination scientifique et vernaculaire).

10.2 Données nationales

10.2.1 Source des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Croissance et productivité des peuplements en forêt dense équatoriale en Guyane, M. Gazel, 1983.	E	Tarif de cubage	1983	
Inventaires à 5%, ONF, 1998.	E	Nombre de tiges par classe de diamètre pour toutes les essences potentiellement commercialisables	1993-1997	1805 ha d'inventaire en plein pour une surface de 40448 ha située dans la partie Nord de la Guyane.

10.2.2 Données de base

Noms scientifiques et nom vernaculaire ()	Matériel sur pied sur 1 805 ha (mètres cubes)*
	1997
Eperua falcate, rubiginosa, grandiflora (Wapas)	60 655
Licania sp, Parinari sp. (Gaulettes)	46 789
Eschweleira sp. (Maho noir)	40 768
Dicorynia guianensis (Angélique)	23 457
Lecythis sp. (Maho rouge)	18 475
Qualea rosea, Ruitzerania albiflora (Gonfolos)	9 382
Pouteria sp. (Niamboka)	8 950
Dendrobangia boliviana (Taaputiki)	8 439
Vouacapoua Americana (Wacapou)	7 537
Manilkara bidentata, huberi (Balata franc)	7 483
Espèces résiduelles	247 355
TOTAL	479 290

* Les données présentées sont d'ores et déjà issues, pour des questions de simplification de la présentation, d'une extrapolation par application du tarif de cubage de Gazel qui demeure à ce jour la formule utilisée en Guyane.

Le diamètre minimum de comptage à 1m30 est de 20 cm.

10.3 Analyse des données nationales

10.3.1 Calibrage

Non nécessaire.

10.3.2 Estimation et prévision

Les estimations des données sont faites sur les bases suivantes :

- Les résultats des inventaires à 5 % réalisés entre 1993 et 1997 sur 127 parcelles de 28 forêts représentent la diversité de la composition du matériel sur pied pour 40 448 ha de forêts situées dans le Nord de la Guyane. L'extrapolation à la surface totale de forêt de Guyane ne semble pas pertinente. Il est donc choisi de ne pas faire apparaître de données chiffrées dans le tableau T10. Toutefois, on peut considérer que la liste des 10 espèces arborées les plus fréquentes mentionnées reflète la diversité de la composition floristique des forêts du Nord de la Guyane.
- La donnée "Total" est issue du tableau T5.

10.4 Données à insérer dans le tableau T10

Catégories de FRA 2005/nom de l'espèce (nom scientifique et nom vernaculaire)	Matériel sur pied dans les forêts (millions de mètres cubes)	
	1990	2000
Eperua falcate, rubiginosa, grandiflora (Wapas)	nd	60 655
Licania sp, Parinari sp. (Gaulettes)	nd	46 789
Eschweleira sp. (Maho noir)	nd	40 768
Dicorynia guianensis (Angélique)	nd	23 457
Lecythis sp. (Maho rouge)	nd	18 475
Qualea rosea, Ruitzerania albiflora (Gonfolos)	nd	9 382
Pouteria sp. (Niamboka)	nd	8 950
Dendrobangia boliviana (Taaputiki)	nd	8 439
Vouacapoua Americana (Wacapou)	nd	7 537
Manilkara bidentata, huberi (Balata franc)	nd	7 483
Espèces résiduelles	nd	247 355
TOTAL	nd	479 290*

* Ce total ne correspond pas au volume total présenté dans le tableau T5. En effet, ces données sont issues d'un inventaire partiel à 5 % réalisés entre 1993 et 1997 sur 127 parcelles de 28 forêts situées dans le Nord de la Guyane. La liste des 10 espèces arborées les plus fréquentes mentionnées reflète la diversité de la composition floristique des forêts du Nord de la Guyane.

10.5 Commentaires au tableau T10

La liste des 10 espèces arborées les plus fréquentes mentionnées reflète uniquement la diversité de la composition floristique des forêts du Nord de la Guyane. L'ordre demeure toutefois indicatif.

11 Tableau T11 – Extraction de bois

11.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois de feu extrait pour la production d'énergie, qu'il s'agisse d'usages industriels, commerciaux ou domestiques

11.2 Données nationales

11.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapports de gestion ONF, 1991, 2001, 2004.	E	Volume de bois d'œuvre exploité à l'année N	1990, 2000, 2004	

11.2.2 Classement et définitions

Catégories nationales	Définition
Extraction de bois industriel	Définition identique à celle de la FAO

11.2.3 Données de base

Catégories nationales	Volume sur écorce en milliers de mètres cubes de bois rond		
	1990	2000	2004
Extraction de bois industriel	91	52	66

Sont présentées ci-dessus les données ponctuelles relatives aux années mentionnées.

11.3 Analyse des données nationales

11.3.1 Estimation et prévision

Les estimations des données sont faites sur les bases suivantes :

- Pour 2005, l'objectif est d'atteindre 70 000 m³. Cette valeur cible a donc été retenue pour 2005.

11.4 Reclassement

Non nécessaire

11.5 Données à insérer dans le tableau T11

Catégories de FRA 2005	Volume sur écorce en milliers de mètres cubes de bois rond					
	Forêt			Autres terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Bois rond industriel	91	52	70	0	0	0
Bois de feu	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	0	0	0
TOTAL	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	0	0	0

11.6 Commentaires au tableau T11

L'extraction de bois feu se fait uniquement pour subvenir à une utilisation domestique, essentiellement dans l'intérieur de la Guyane. Aucune donnée n'est disponible sur ce point.

A noter que l'annexe 3, tableau 3.2 des « Directives pour l'établissement des rapports nationaux destinés à FRA 2005 » (FAO) ne présente pas les données relatives à la production de bois de feu en Guyane mais la production de bois d'œuvre.

12 Tableau T12 – Valeur du bois extrait

12.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Valeur du bois industriel extrait	Valeur du bois extrait à des fins de production de biens et services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Valeur du bois de feu extrait	Valeur du bois extrait pour la production d'énergie, qu'il s'agisse d'usages industriels, commerciaux ou domestiques

12.2 Données nationales

12.2.1 Source des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapport de gestion, ONF, 1991.	E	Redevances d'abattage et superficière pour les permis forestiers	1990	
Rapports de gestion, ONF, 2001 et 2004.	E	Prix de vente du bois sur pied	2000, 2004	
Audit de la filière forêt - bois de Guyane, Sagittal, 2001.	E	Coût moyen d'abattage et de débardage du bois	2000	

12.2.2 Classement et définitions

Catégories nationales	Définition
Redevance moyenne d'abattage	Redevance perçue par l'ONF pour l'abattage d'1m3 de bois d'oeuvre au sein des permis forestiers
Redevance superficière	Redevance perçue par l'ONF sur les permis forestiers en cours à l'année N
Prix de vente moyen du bois sur pied	Prix de vente du bois sur pied pratiqué par l'ONF dans les forêts aménagées
Coût moyen d'abattage et de débardage	Coût moyen d'abattage et de débardage pour amener le bois au bord de route

12.2.3 Données de base

Catégories nationales	1990	2000	2004
Redevance moyenne d'abattage	14.3 F / m ³	0	0
Redevance superficière	3 F / ha / an	0	0
Prix de vente moyen du bois sur pied	0	45 F / m ³	12 €/ m ³
Coût moyen d'abattage et de débardage		120 F / m ³	

12.3 Analyse des données nationales

12.3.1 Estimation et prévision

Les estimations des données sont faites sur les bases suivantes :

- La surface de permis forestiers en 1990 est de 180 800 ha à laquelle on applique la redevance superficière. Pour 2000 et 2005, cette valeur est nulle, le système des permis forestiers ayant été abandonné en 1994. Pour obtenir le prix bord de route en 1990, il suffit d'ajouter la redevance moyenne d'abattage que l'on applique aux 91 000 m³ exploités dans l'année.
- Pour les années 1990 et 2005, on peut considérer que le coût moyen d'abattage et de débardage est identique à celui de 2000.
- Pour l'année 2005, le prix de vente moyen du bois sur pied est fixé à 12 €/ m³ qui correspond à la valeur objectif à atteindre.

Concernant le bois de feu, il n'existe aucune estimation.

Les estimations aux trois années de référence sont réalisées de la façon suivante :

Données nationales	1990	2000	2005
Redevance moyenne d'abattage	14.3 F/m ³	0	0
Redevance superficière	3 F / ha / an	0	0
Prix de vente moyen du bois sur pied	0	45 F / m ³	12 €/ m ³
Coût moyen d'abattage et de débardage	120 F/m ³	120 F / m ³	18,2939 €/ m ³
Superficie des permis forestiers	180 800		
Volume de bois rond industriel extrait (tableau T11)	91 000 m ³	52 000 m ³	70 000 m ³
Recette totale par surface	542 400 F	0	0
Recette totale par volume extrait	1 301 300 F	2 340 000 F	840 000 €
Coût total d'abattage et de débardage	10 920 000 F	6 240 000 F	1 280 573 €

La valeur du bois rond industriel extrait est alors la somme suivante :

Recette totale par surface+ Recette totale par volume extrait+ Coût total d'abattage et de débardage

Catégories de FRA 2005	Valeur du bois rond extrait		
	1990	2000	2005
Bois rond industriel	12 763 700 FF	8 580 000 FF	2 120 531 €
Bois de feu	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.
TOTAL	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.

Remarques :

1. Pour 1990 et 2000, les données sont exprimées en Francs français. Ensuite le taux de change historique en dollars américains est appliqué : pour 1990 (1USD=5.123744 FF) et en 2000 (1USD=7.049511 FF) d'après le site www.fxtop.com
2. Pour 2005, utiliser le taux de change utilisé est 1 USD=0.78064 euros

12.4 Reclassement

Non nécessaire

12.5 Données à insérer dans le tableau T12

Catégories de FRA 2005	Valeur du bois rond extrait (1000 dollars EU)					
	Forêt			Autres terres boisées		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Bois rond industriel	2 491.1	1 217.1	2 716.4	0	0	0
Bois de feu	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	0	0	0
TOTAL	Non dispo.	Non dispo.	Non dispo.	0	0	0

12.6 Commentaires au tableau T12

Concernant le bois de feu, il n'existe aucune estimation.

13 Tableau T13 – Extraction de produits forestiers non ligneux

13.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Les catégories suivantes de produits forestiers non ligneux ont été désignées :

Catégorie
<u>Produits végétaux/matière première</u>
1. Aliments
2. Fourrage
3. Matière première pour la préparation de médicaments et produits aromatiques
4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures
5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles et d'objets d'artisanat, et pour la construction
6. Plantes ornementales
7. Exsudats
8. Autres produits végétaux
<u>Produits animaux/matière première</u>
9. Animaux vivants
10. Cuirs, peaux et trophées
11. Miel sauvage et cire d'abeille
12. Viande de brousse
13. Matière première pour la préparation de médicaments
14. Matière première pour la préparation de colorants
15. Autres produits animaux comestibles
16. Autres produits animaux non comestibles

13.2 Données nationales

13.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
La chasse en Guyane aujourd'hui : vers une gestion durable ? Grenand et al., 2002.	M	Viande de brousse	2002	

13.2.2 Classement et définitions

Catégories nationales	Définition
Viande de brousse	Définition identique à celle de la FAO

13.2.3 Données de base

Catégories nationales	2002
Viande de brousse	358 T / an

Cette donnée est déjà une estimation sur la base d'une consommation de 2 kg / hab / an de viande de brousse appliquée à l'ensemble de la population de Guyane.

13.3 Analyse des données nationales

13.3.1 Estimation et prévision

Les estimations des données sont faites sur les bases suivantes :

- Pour les années 1990 et 2005, la donnée de 2 kg / hab / an de consommation de viande de brousse est retenue et appliquée au nombre d'habitants de ces années (114 678 hab. en 1990 ; 200 000 hab en 2005).
- Pour l'année 2000, on considère que la donnée de 2002 est valide.

Catégories nationales	Tonnes		
	1990	2000	2005
Viande de brousse	229	358	400

13.4 Reclassement

Non nécessaire

13.5 Données à insérer dans le tableau T13

Catégories de FRA 2005	Facteur d'échelle	Unité	Extraction de PFNL		
			1990	2000	2005
<u>Produits végétaux/matière première</u>					
1. Aliments			DI	DI	DI
2. Fourrage			DI	DI	DI
3. Matière première pour la préparation de médicaments et produits aromatiques			DI	DI	DI
4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures			DI	DI	DI
5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles et d'objets d'artisanat, et pour la construction			DI	DI	DI
6. Plantes ornementales			DI	DI	DI
7. Exsudats			DI	DI	DI
8. Autres produits végétaux			DI	DI	DI
<u>Produits animaux/matière première</u>					
9. Animaux vivants			DI	DI	DI
10. Cuirs, peaux et trophées			DI	DI	DI
11. Miel sauvage et cire d'abeille			DI	DI	DI
12. Viande de brousse		T	229	358	400
13. Matière première pour la préparation de médicaments			DI	DI	DI
14. Matière première pour la préparation de colorants			DI	DI	DI
15. Autres produits animaux comestibles			DI	DI	DI
16. Autres produits animaux non comestibles			DI	DI	DI

13.6 Commentaires au tableau T13

Comme le fait remarquer Grenand (2002), la valeur de 2 kg / hab / an est sous-estimée pour les populations de l'intérieur de la Guyane (Amérindiennes et Noirs Marrons essentiellement), certes peu nombreuses en comparaison à la population du littoral qui représente plus des 3/4 de la population de Guyane.

14 Tableau T14 – Valeur des produits forestiers non ligneux extraits

14.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Les catégories suivantes de produits forestiers non ligneux ont été désignées :

Catégories	
<u>Produits végétaux/matière première</u>	
1.	Aliments
2.	Fourrage
3.	Matière première pour la préparation de médicaments et produits aromatiques
4.	Matière première pour la préparation de colorants et teintures
5.	Matière première pour la fabrication d'ustensiles et d'objets d'artisanat, et pour la construction
6.	Plantes ornementales
7.	Exsudats
8.	Autres produits végétaux
<u>Produits animaux/matière première</u>	
9.	Animaux vivants
10.	Cuir, peaux et trophées
11.	Miel sauvage et cire d'abeille
12.	Viande de brousse
13.	Matière première pour la préparation de médicaments
14.	Matière première pour la préparation de colorants
15.	Autres produits animaux comestibles
16.	Autres produits animaux non comestibles

14.2 Données nationales

14.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
La chasse en Guyane aujourd'hui : vers une gestion durable ?, Grenand et al., 2002.	M	Viande de brousse	2002	

14.2.2 Classement et définitions

Catégories nationales	Définition
Viande de brousse	Définition identique à celle de la FAO

14.2.3 Données de base

Sur la base du rapport de Grenand (2002), on peut prendre comme base de calcul un prix de vente de 8 €/ kg de viande de brousse.

14.3 Analyse des données nationales

14.3.1 Estimation et prévision

Les estimations des données sont faites sur les bases suivantes :

- Pour les années 2000 et 2005, la donnée de 2002 est prise comme base Grenand soulignant la stabilité de la valeur.
- Pour l'année 1990 on considère que la donnée de 2002 n'est pas valide.

Classe nationale	1000 €		
	1990	2000	2005
Viande de brousse	Non dispo.	2 864	3 200

Taux de change utilisés :

- pour 2000, 1 USD=1.075 euros
- pour 2005, 1 USD=0.78064 euros

14.4 Reclassement

Non nécessaire

14.5 Données à insérer dans le tableau T14

Catégories de FRA 2005	Valeur des PFNL extraits (1000 dollars EU)		
	1990	2000	2005
<u>Produits végétaux/matière première</u>			
1. Aliments	DI	DI	DI
2. Fourrage	DI	DI	DI
3. Matière première pour la préparation de médicaments et produits aromatiques	DI	DI	DI
4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures	DI	DI	DI
5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles et d'objets d'artisanat, et pour la construction	DI	DI	DI
6. Plantes ornementales	DI	DI	DI
7. Exsudats	DI	DI	DI
8. Autres produits végétaux	DI	DI	DI
<u>Produits animaux/matière première</u>			
9. Animaux vivants	DI	DI	DI
10. Cuirs, peaux et trophées	DI	DI	DI
11. Miel sauvage et cire d'abeille	DI	DI	DI
12. Viande de brousse	DI.	2 664	4099
13. Matière première pour la préparation de médicaments	DI	DI	DI
14. Matière première pour la préparation de colorants	DI	DI	DI
15. Autres produits animaux comestibles	DI	DI	DI
16. Autres produits animaux non comestibles	DI	DI	DI
TOTAL	DI	DI	DI

14.6 Commentaires au tableau T14

15 Tableau T15 – Emplois forestiers

15.1 Catégories et définitions de FRA 2005

Catégorie	Définition
Production primaire de biens	Emploi dans des activités liées à la production primaire de biens, comme le bois rond industriel, le bois de feu et les produits forestiers non ligneux.
Fourniture de services	Emploi dans des activités directement liées aux services procurés par les forêts et les terres boisées
Activités forestières non spécifiées	Emploi dans des activités forestières non spécifiées.

15.2 Données nationales

15.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapports de gestion, ONF	E	Nombre d'emplois à l'ONF	1990, 2000	
Audit de la filière forêt - bois de Guyane, Sagittal, 2001.	E	Nombre d'emplois dans la filière bois de Guyane	2000	

15.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Gestion forestière	Regroupe les personnels de l'ONF
Exploitation forestière	Regroupe les personnels des entreprises d'exploitation forestière
1 ^{ère} transformation	Regroupe les personnels des scieries
2 ^{ème} transformation	Regroupe les personnels des entreprises de la seconde transformation (menuiserie, ...)

Dans la mesure où ces 2 dernières classes ne rentrent pas dans les données attendues pour le tableau T15, ces données ne seront plus rappelées par la suite.

15.2.3 Données de base

Classe nationale	1990	2000
Gestion forestière	63 personnes	65 personnes
Exploitation forestière	nd	20 personnes

15.3 Analyse des données nationales

15.3.1 Estimation et prévision

Les estimations des données sont faites sur les bases suivantes :

- On estime que les données relatives à l'exploitation forestière en 1990 sont identiques à celles de 2000.
- Les données relatives à la production primaire de biens sont de l'ordre de 20 personnes pour les années 1990 et 2000
- Les données relatives aux activités forestières non spécifiées sont de l'ordre de 10 personnes pour les années 1990 et 2000.

A ces données doivent être ajoutées celles relatives à la gestion forestière.

15.4 Reclassement

Classe nationale	Catégories de FRA 2005		
	Production primaire de biens	Fourniture de services	Activités forestières non spécifiées
Gestion forestière	0	100 %	0
Exploitation forestière	100 %	0	0
1 ^{ère} transformation	0	0	0
2 ^{ème} transformation	0	0	0

15.5 Données à insérer dans le tableau T15

Catégories de FRA 2005	Emploi (1000 années-personnes)	
	1990	2000
Production primaire de biens	0.02	0.02
Fourniture de services	0.06	0.06
Activités forestières non spécifiées	0.01	0.01
TOTAL	0.09	0.09

15.6 Commentaires au tableau T15

Le secteur forestier (yc 1^{ère} et 2^{ème} transformation) emploie en Guyane environ 700 personnes en 2005.

16 Rapports thématiques

Ce chapitre volontaire est destiné aux rapports thématiques. Le pays qui le désire peut y présenter des tableaux d'informations supplémentaires. (Voir chapitre des Directives de FRA 2005 concernant la préparation de rapports nationaux sur les domaines thématiques).